



CHASSE COMMUNALE DE PASLY

L'association de chasse communale de PASLY est sans aucun doute l'une des associations les plus anciennes de la commune encore en activité. Elle a été créée le 7 septembre 1935 et publiée au journal officiel le 6 octobre 1935 sous le numéro W024000481 avec objet la répression du braconnage, la destruction des nuisibles et le repeuplement du gibier. Elle est financée à 100% par les chasseurs et ne bénéficie d'aucune subvention.

Au contraire, elle s'acquitte chaque année auprès de la perception de la location des bois et des terrains appartenant à la commune, elle règle également des droits de chasse à divers propriétaires, notamment à monsieur VIVIEN pour une grosse partie. Ces locations sont basées sur le droit de fermage.

Elle doit régler par l'intermédiaire de son assureur les dégâts que les lapins occasionnent aux cultures. Elle a l'obligation de tout mettre en œuvre pour que les dégâts aux cultures soient les plus restreints possible, c'est pourquoi cette année nous avons installé une clôture anti-lapins à proximité du lotissement de la BOURGOGNE, mais malheureusement cette clôture a été vandalisée à plusieurs reprises par des individus qui devaient trouver cela dérangeant.

La chasse n'est pas un loisir comme le foot ou le vélo car elle se pratique avec des armes.

Elle est soumise à un permis de chasser dispensé lors d'un examen comprenant un programme technique et pratique draconien à savoir :

- la connaissance de la flore, de la faune et de ses maladies et de l'habitat des espèces
- les obligations cynégétiques pour un prélèvement durable (géré et raisonné)
- le maniement d'arme, la sécurité, la prudence
- le respect de la loi chasse par les différents arrêtés en vigueur renouvelés chaque saison
- le respect des autres utilisateurs de la nature

Au grand regret des anti-chasse, elle est absolument nécessaire pour la régulation des espèces animales, notamment pour les lapins, les renards, les sangliers, les chevreuils. Toutes ces espèces n'ont plus aucun prédateur et si leur développement n'est pas régulé, nous assisterions inévitablement à une explosion des populations, qui entraînerait des dégâts importants dans les forêts et les cultures mais aussi pourrait mettre en danger la population avec la prolifération des maladies et virus (rage, échinococcose alvéolaire, fièvre catarrhale, brucellose, tularémie etc..) sans oublier les risques sur les voies de communication.

Alors, que nous soyons chasseur, anti-chasseur, vététiste ou autre sportif, nous nous servons tous de la nature pour assouvir notre loisir.

Respectons chacun les passions des autres

et la nature fera le reste.

Rien n'est possible sans les hommes de bonne volonté.

Le président,
Thierry SAUTREAU

Le repas dansant de l'association aura lieu le 15 mars 2014 à la salle du Marais.

Vous êtes les bienvenus.

Pour les réservations, merci de contacter Monsieur Bernard POTTIER au 03.23.53.34.68.